

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 juin 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 juin 2013

2013 DJS 145 Subventions (66.000 euros) à six associations dont l'activité s'exerce dans le cadre de plusieurs arrondissements.

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution de subvention à six associations sportives parisiennes dont l'activité s'exerce dans le cadre de plusieurs arrondissements ;

Sur le rapport présenté par M. Jean VUILLERMOZ, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée pour l'année 2013 à la Fédération Française de Wushu Arts Energétiques et Martiaux Chinois - (n° 18025 / 2013_01084) – 27, rue Claude Decaen (12e), pour l'organisation du premier Open de France de Wushu au stade Charlety (13e).

Article 2 : Une subvention de 20.000 euros est attribuée pour l'année 2013 à l'association Athlétisme le Bourget Drancy Olympique - (n° 88741 / 2013_04239) – 8, rue Roger Salengro à Le Bourget (93), pour l'organisation du meeting d'athlétisme paralympique le 22 mai 2013 au parc des sports de Marville (93).

Article 3 : Une subvention de 15.000 euros est attribuée pour l'année 2013 à la F.F.T.T. Ligue Régionale d'Ile-de-France de Tennis de Table (n°1624 (D05069) / 2013_04852) – 1-3, rue de la Poterie 93200 Saint-Denis , pour l'organisation de la 26e édition du Grand Prix de Tennis de Table de la Ville de Paris en décembre 2013, de la 6e édition du Tournoi National Open du Critérium Fédéral les 22 et 23 juin 2013 et des Interdépartementaux de l'Ile-de-France les 1er et 2 juin 2013 à la Halle Carpentier (13e arrondissement).

Article 4 : Une subvention de 12.000 euros est attribuée pour l'année 2013 à la Fédération Française de la Danse Comité Régional de Danse Ile-de-France (n°46125 / 2013_00511) - 15, passage Saint-Sébastien (11e) pour l'organisation des championnats régionaux et du World Open 2013 de danse sportive au Gymnase Pierre de Coubertin (16 e).

Article 5 : Une subvention de 15.000 euros est attribuée pour l'année 2013 au Comité Départemental de Cyclotourisme de Paris - CODEP 75 (n°16903 (D03189) / 2013_05907) -54 bis, rue d'Hautpoul (19e) pour l'organisation de « l'Euro PN » du 14 au 21 septembre 2013.

Article 6 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée pour l'année 2013 à la Fédération Française de Roller Sports - (n°58741 (D09332) / 2013_04910) - 6, boulevard Franklin Roosevelt à Bordeaux (33) pour l'organisation des finales de la Coupe de France les 13 et 14 avril 2013 à la Halle Carpentier (13 e).

Article 7 : La dépense correspondante d'un montant total de 66.000 euros sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF 88001 (Provision pour subventions de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013 et suivants, sous réserve de la décision de financement.